
MSIntelligence c. Philip Morris International — Point de situation

Procédure suisse close : MSI lève ses contraintes de communication et poursuit ses démarches à l'international

Après plusieurs années de procédure judiciaire en Suisse opposant MSIntelligence (« MSI ») à Philip Morris Products SA, filiale suisse du groupe Philip Morris International (« PMI »), MSI prend acte de la décision définitive rendue par les juridictions vaudoises.

Ce que MSI révèle va au-delà du conflit juridique. C'est un système.

MSI ne dénonce pas. MSI documente.

Cette démarche n'est pas un règlement de comptes. Forcée sur vingt-cinq années d'observation directe, elle répond à une conviction : l'image publique de PMI ne correspond pas à la réalité de certaines de ses pratiques.

MSI rappelle, à titre de contexte, que les sociétés du groupe PMI comptent parmi les plus importants employeurs privés et contribuables de la ville de Lausanne — ce qui rend d'autant plus nécessaire, selon MSI, un examen indépendant et transparent de ces pratiques.

MSI considère que la procédure engagée par la filiale suisse de PMI a eu pour effet d'empêcher, à ce stade, qu'un tel examen puisse avoir lieu devant les juridictions américaines — allégations portant sur certaines pratiques commerciales du groupe PMI, ses relations avec certains partenaires, ainsi que sur des questions relatives au commerce illicite de produits du tabac ^[1]. MSI estime que ces questions de fond n'ont pas reçu l'attention qu'elles méritaient, et entend les faire examiner par d'autres voies.

Le combat n'est pas terminé, la procédure continue

La clôture de la procédure suisse met fin aux contraintes qui avaient conduit MSI à limiter sa communication publique pendant plusieurs années.

Raoul Setrouk entend désormais poursuivre ses démarches dans un cadre international, tant sur le plan juridique que médiatique. Il entend également porter à la connaissance des autorités, organismes de contrôle et institutions compétentes les informations, l'expérience et l'expertise qu'il a accumulées au cours de plus de vingt-cinq années de relations avec différentes entités du groupe PMI.

" Cette décision suisse ne met pas fin à notre démarche. Je n'ai aucun intérêt personnel à poursuivre ce combat si ce n'est celui de rétablir la vérité sur les agissements de PMI. Nous disposons d'éléments qui méritent un examen indépendant, et nous allons continuer à les porter devant les autorités compétentes ", déclare Raoul Setrouk.

Au cours de vingt-cinq années de collaboration avec plusieurs entités du groupe PMI, les sociétés de Raoul Setrouk ont successivement exercé comme distributeur de tabac, consultant, puis prestataire spécialisé dans les investigations et études de marché. Ces missions les ont conduits à travailler sur des dossiers sensibles, en lien direct avec des responsables aux plus hauts niveaux de décision du groupe.

C'est sur la base de cette expérience, et des archives accumulées au fil de ces années, que MSI considère être en mesure d'apporter un éclairage sur certaines pratiques du groupe PMI qui dépassent le cadre du litige l'ayant opposée à lui. MSI estime que ces éléments — relatifs au commerce illicite du tabac et à la

criminalité économique — pourraient intéresser les autorités de plusieurs pays, et précise qu'à ce stade, aucun d'entre eux n'a fait l'objet d'une décision judiciaire sur le fond.

MSI tient par ailleurs à souligner que la mise en lumière de ces pratiques n'est pas sans lien avec le fond du présent litige. Si MSI choisit de porter ces éléments à la connaissance des autorités compétentes, c'est aussi parce qu'elle estime que le comportement de PMI dans d'autres contextes — des contextes autrement plus graves — est de nature à interroger la fiabilité et la sincérité des positions que PMI a défendues dans le cadre de la procédure qui oppose les deux parties. MSI considère, en d'autres termes, que l'on ne peut dissocier la crédibilité d'un acteur de la cohérence de ses actes.

Cette conviction, et la volonté de s'assurer que ces démarches puissent se poursuivre indépendamment de l'issue de toute procédure individuelle, ont conduit MSI à prendre une décision structurante. MSI a ainsi cédé l'ensemble de ses droits d'action, droits litigieux et prérogatives procédurales — relatifs aux procédures en cours comme à celles susceptibles d'être engagées à l'avenir — au profit d'une société partenaire tierce, qui bénéficiera de la pleine coopération de Raoul Setrouk et de l'accès à l'ensemble des archives constituées au fil de ses relations avec le groupe PMI.

Développements judiciaires récents en Algérie

MSI en faisait déjà référence en 2020 dans sa plainte américaine

Des développements judiciaires récents en Algérie ont donné lieu à des enquêtes, poursuites et mesures touchant l'environnement économique des sociétés STAEM (Société des Tabacs Algéro-Émiratie) et UTC (United Tobacco Company) ^[2], dans lesquelles le groupe Rasheeden et PMI détiennent des intérêts économiques, via la société Emirati Investors-TA (EITA) ^[3]. MSI note que ces développements correspondent précisément aux préoccupations qu'elle avait documentées et portées devant les juridictions américaines dès 2020.

MSI considère que ces éléments, ainsi que l'implication de certains cadres de ces sociétés selon les informations rapportées, méritent un examen approfondi par les autorités compétentes de plusieurs pays, notamment au regard des conséquences de décennies de contrebande de cigarettes de marques Philip Morris ^[4], en particulier en France et dans d'autres pays.

Ces développements s'inscrivent dans un tableau plus large que MSI entend documenter publiquement. MSI informe les médias intéressés qu'elle prépare la publication prochaine d'une série d'analyses consacrées aux acteurs et réseaux impliqués, selon ses constatations, dans le commerce illicite du tabac. Les journalistes souhaitant être informés en priorité de ces publications peuvent en faire la demande à l'adresse ci-dessous.

Pour toute sollicitation médias, institutions ou autorités compétentes écrire à : media@msi-vs-pmi.com

À PROPOS DE MSI

MSIntelligence (MSI) est une société suisse fondée en 2001 par Raoul Setrouk, spécialisée dans l'étude de marché et l'analyse du marché du tabac. Depuis sa création, MSI a travaillé avec les principaux acteurs de l'industrie du tabac à l'échelle mondiale.

MSI s'est notamment spécialisée dans la méthodologie Empty Pack Survey, reconnue comme l'une des plus pertinentes pour établir les taux de marché illicite, les flux transfrontaliers et d'autres indicateurs du commerce du tabac. Au fil de plus de vingt ans d'activité, MSI a réalisé plusieurs milliers d'études dans plus de cent pays.

Depuis 2020, MSI est engagée dans des procédures judiciaires en Suisse et aux États-Unis en lien avec sa relation contractuelle avec le groupe Philip Morris International.

INDEX DES SOURCES

1. MSI-VSPMI.com - MSI US SUPREME COURT Complaint
2. Le Matin d'Algérie — *Tebboune, le général Nacer El Djinn et la mafia des cigarettes*
3. Communiqué PMI - La société Emirati Investors-TA (« EITA »), basée aux Émirats arabes unis, est détenue par PMI et le groupe Rasheeden
4. CNCT — La contrebande alimentée par l'industrie du tabac finance le terrorisme